

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 juillet 2015 à 18 heures

L'an deux mil quinze, le trente juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, MM. Hervé BLOUIN, Hervé JARNOT, Cyrille BOUREL, Nicolas DEBRAY, Mmes Caroline PIGRÉ, Aline HERVÉ, Géraldine YVOIR, Valérie LUC, Rozenn DENIS, Thérèse PRÉVERT

Procuration : M. Gwénaél DEBRAY a donné procuration à M. Hervé JARNOT

Date de convocation : le 17 juillet 2015

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY

Ordre du jour :

1. Finalisation du Plan Communal de Sauvegarde en présence de M. HOBL, Directeur du SIRACEDPC (Défense Protection Civile à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine) et de M. le Chef du Groupement Prévision du SDIS,
2. Projet touristique entre les communes de Renac, La Chapelle de Brain et Saint-Just,
3. Estimation des pommiers du Lotissement des Grottes,
4. Tarification des services périscolaires sur Pipriac,
5. Accueil de loisirs,
6. Avancement de grade : adjoint technique de 1^{ère} classe,
7. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures. Il constate que le quorum est atteint.

1. Finalisation du Plan Communal de Sauvegarde en présence de M. HOBL, Directeur du SIRACEDPC (Défense Protection Civile à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine) et de M. le Chef du Groupement Prévision du SDIS

M. le Maire remercie de la présence de M. Joseph HOBL, Directeur de la Sécurité Civile à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, M. Yannick DUROCHER, Commandant au Groupement Prévision-Opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine et de Mme Chantal COULLOC'H, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Redon. Il leur donne la parole pour une présentation de la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui précise les missions et les objectifs des différents acteurs de la sécurité civile.

Mesure importante de la loi modernisation de la sécurité civile, les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont destinés à mobiliser l'échelon communal dans la gestion des crises majeures.

Il est important que les communes prennent la mesure des enjeux et de la nécessité de s'organiser pour ne pas improviser le jour J.

Le PCS est un outil de sécurité civile.

Les maires sont désormais directement mis en cause. Ne pas prendre au sérieux les questions de sécurité, c'est exposer ses habitants et s'exposer juridiquement.

Arrivée de Mme Géraldine YVOIR à 18 h 30.

La réalisation d'un PCS, dispositif regroupant des composantes techniques, humaines et organisationnelles, génère un travail de fond pour une commune. Il nécessite l'engagement d'une **démarche de participation et de responsabilisation des élus, du personnel communal, des acteurs locaux, des citoyens**, etc. L'objectif est de promouvoir une véritable culture de la sécurité civile dans la commune.

Arrivée de M. Cyrille BOUREL à 18 h 40.

Les intervenants rappellent quelques conseils pour élaborer un PCS :

1. Créer un outil documentaire opérationnel et mis à jour régulièrement.
2. Optimiser la mise en vigilance et l'alerte.
3. Prévoir des moyens alternatifs et complémentaires de télécommunication.
4. Planifier l'évacuation (préventive) des habitants.
5. Gérer la communication de crise.

Arrivée de M. Bernard FRANGEUL à 19 h 10.

Les informations données par ces intervenants vont permettre la finalisation du PCS.

2. Projet touristique entre les communes de Renac, La Chapelle de Brain et Saint-Just

Pour faire suite à la réunion du 1^{er} juillet 2015 avec M. Patrick BAUDY, à l'origine du projet touristique entre les communes de Renac, La Chapelle de Brain et Saint-Just, M. le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer sur un accord de principe concernant l'alliance de ces 3 communes et de procéder à la désignation de 2 personnes « élus » au minimum par atelier.

Chaque commune sera chargée de fédérer les personnes ressources sur son territoire.

Il s'agira de créer un comité de pilotage et un comité technique :

**Le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions issues de la concertation et valide chaque grande étape de la démarche.*

**Le comité technique est chargé du suivi de la démarche, de son animation.*

Sont désignés pour intégrer :

* le comité de pilotage : Mmes Catherine DUTHU-DEBRAY et Caroline PIGRÉ

* le comité technique : M. Daniel MAHÉ

M. Robert COTTO du FAR est intéressé par la démarche.

Après délibération, le conseil municipal donne un accord de principe, à l'unanimité, sur l'alliance de ces 3 communes pour promouvoir l'activité touristique sur chacune d'entre elles et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

3. Estimation des pommiers du Lotissement des Grottes

M. le Maire demande au conseil municipal de procéder au dédommagement de M. et Mme Gérard BAUDU, propriétaires de 30 pommiers situés sur la parcelle achetée dans le cadre du projet du Lotissement des Grottes.

M. le Maire propose la somme minimum de 2 000 € voire jusqu'à 3 000 €.

Une discussion s'instaure.

M. Gérard BAUDU, intéressé à l'affaire, quitte la séance au moment du vote.

Après délibération, le conseil municipal accepte par 12 pour et 2 abstentions, de verser la somme de 2 500 € à M. et Mme Gérard BAUDU, domiciliés « 22 allée des Cerisiers » à Saint-Just et charge M. le Maire de signer tout acte administratif et comptable concernant cette décision.

4. Tarification des services périscolaires sur Pipriac

M. le Maire rappelle la discussion ayant eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du 9/07.

Suite à la demande de la commune de Pipriac, les élus émettent, à l'unanimité, un avis défavorable pour la participation financière aux services périscolaires pour les élèves habitant Saint-Just et scolarisés à Pipriac.

Le conseil municipal charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

5. Accueil de loisirs

M. le Maire demande au conseil municipal un accord de principe pour la mise en place d'une convention avec la commune de Langon au sujet de l'accueil de loisirs petites et grandes vacances à compter des vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un groupe de travail constitué de : Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, M. Nicolas DEBRAY, Mme Valérie LUC, Mme Caroline PIGRÉ, Mme Aline HERVÉ.

6. Avancement de grade : adjoint technique de 1ère classe

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. M. le Maire informe qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe remplit toutes les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade en 2015 et a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 15 juin 2015.

M. le Maire propose de supprimer le poste de « Adjoint technique de 2^{ème} classe » à temps non complet soit 30/35^{ème}, et de créer le poste « Adjoint technique de 1^{ère} classe » au 1^{er} janvier 2015 à temps non complet soit 30/35^{ème}.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus énoncée et autorise M. le Maire à modifier en conséquence la délibération du 09/07/2015 portant sur le régime indemnitaire.

7. Questions diverses.

- Facturation des heures de ménage passées au local boulangerie au mandataire SCP GOIC

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire, lève la séance à 20 heures 30 minutes.